

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOURGES**

**Séance ordinaire du 29 AVRIL 2026**

C.C.A.S.



**SEANCE DU  
29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le *vingt-neuf avril à 18 heures 30* le Conseil d'Administration s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Président, légalement convoqué en suite de convocation en date du 23 Avril 2026 dont un exemplaire a été affiché au Centre Communal d'Action Social.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE. Mmes WERQUIN. (proc. De Mme LARIVIERE). POCKET. DUBAR. LECOCQ. M. SERIO. MARTINEZ. Mmes SIX. VALENDUC. MACHADO.

Étaient absentes excusées : Mmes CABOCHE. YOUCEF.

Était représentée : Mme LARIVIERE (pouvoir à Mme WERQUIN)

**Madame Pauline DUBAR** est désignée Secrétaire de Séance.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

**BUDGET PRIMITIF 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants. L.2311-1 et suivants et L.2313-1 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2026 présentant le Rapport d'Orientation Budgétaires du budget du C.C.A.S. pour l'année 2026 ;

Considérant que l'équilibre du budget 2026 est atteint et s'établit ainsi :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Section de Fonctionnement	200 305,92 €	200 305,92 €
Section d'Investissement	89 375,11 €	89 375,11 €

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des collectivités  
Territoriales

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité.**

- **DECIDE** d'approuver le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. ci-annexé

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REÇU LE

11 MAI 2026



La Secrétaire de séance  
Sous-Préfecture  
de LENS

Fait en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre.



Le Président,  
Tony FRANCONVILLE